



Le Conseil de la Jeunesse recherche :

## **Un représentant de la jeunesse à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC - COP19)**

### **Le Conseil de la Jeunesse**

---

Le Conseil de la Jeunesse est l'**organe d'avis officiel et de représentation des jeunes** de Belgique francophone. Sa mission principale est de récolter et porter la parole des jeunes auprès des décideurs, au niveau communautaire, national et international. Le Conseil de la Jeunesse a pour objectif de valoriser l'image et l'engagement des jeunes, de favoriser leur épanouissement et leur émancipation ainsi que de promouvoir leur expression.

Le Conseil a vocation à être consulté par différents organes politiques, principalement par le Ministre de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur tout ce qui touche de près ou de loin à la jeunesse. Pour se positionner sur des sujets liés aux compétences fédérales, le Conseil de la Jeunesse travaille généralement en partenariat avec ses homologues germanophones et néerlandophones.

Au niveau international, le Conseil détient plusieurs mandats importants :

- ▶ Forum Jeunesse Européen
- ▶ Assemblée Générale de l'ONU
- ▶ Commission des Nations Unies pour le développement durable
- ▶ Convention Cadre sur les Changements Climatiques
- ▶ Commission des Nations Unies pour le développement social

Voir également sur [www.conseildelajeunesse.be](http://www.conseildelajeunesse.be).

### **La Commission International**

---

La Commission International du Conseil gère l'action du Conseil sur la scène internationale. Elle se réunit une fois par mois, en fin de journée, pour une réunion de concertation d'environ 2h. Toute personne intéressée peut se joindre à la Commission, toute personne détenant un mandat est tenue d'y être présente.

C'est cette Commission qui décide des missions auxquelles le Conseil participe et qui sélectionne les représentants sur base de procédures ouvertes à tous.

### **La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques**

---

En 1994, la plupart des pays se sont joints à un traité international –la **Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques**– en vue de commencer à considérer ce qui pouvait être fait pour réduire le réchauffement climatique et limiter la hausse des températures. En 1997, les gouvernements se sont mis d'accord pour adopter un texte complémentaire à ce traité, appelé le **Protocole de Kyoto**, lequel contient des mesures plus fortes (légalement contraignantes) de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 36 pays industrialisés. Le Protocole est entré en vigueur le 16 février 2005. Il devait arriver à échéance en 2012 mais les négociations de Doha (COP18) ont eu pour but de le prolonger jusqu'en 2020.

Par ailleurs, depuis 1988, le **Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)** passe en revue la recherche scientifique et fournit régulièrement aux gouvernements des résumés et des conseils sur les problèmes de climat. Les derniers rapports du GIEC ont été publiés en 2007.

## **Les jeunes et la Conférence des Parties de la CCNUCC**

---

La Conférence des Parties rassemble chaque année les membres de la Convention cadre. Elle détermine les politiques internationales futures sur le changement climatique. Il est important que la jeunesse puisse faire entendre sa voix sur ces problématiques. Les jeunes délégués belges auront l'occasion de travailler en collaboration avec d'autres jeunes du monde entier qui y seront présents en tant qu'observateurs des débats et activistes.

Pour la troisième année consécutive, le Service Public Fédéral Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement a accepté d'intégrer un(e) représentant(e) du Conseil de la Jeunesse dans la délégation gouvernementale belge. Cela permettra au/à la délégué(e) représentant le Conseil d'entrer au cœur des débats internationaux et de rencontrer les décideurs politiques belges. Toutefois, la mission du/de la jeune représentant(e) impliquera également certaines contraintes (participation obligatoire à la réunion de la délégation belge tous les jours à 7h00 du matin, devoir de réserve sur certains sujets, interdiction de rentrer dans certaines salles de réunions, obligation de se comporter comme un délégué officiel, etc.).

Une lecture attentive des documents présentés dans les sites suivants pourra vous aider à mieux cerner les enjeux internationaux et belges :

Site de la Convention Cadre : <http://unfccc.int>

Site national belge sur le changement climatique : <http://www.climatechange.be/>

## **Le candidat idéal**

---

- doit pouvoir prouver un engagement pour les objectifs et valeurs du développement durable et une expérience/des connaissances dans le domaine des politiques liées aux changements climatiques.
- Est prêt à s'attaquer aux documents des Nations Unies qui définissent le cadre des politiques de jeunesse (objectifs du millénaire, World Program of Action for Youth...) et à étudier la place qu'un représentant jeune peut jouer dans les négociations.
- Peut convaincre et motiver d'autres personnes, jeunes ou non.
- Connaît le Conseil de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, connaît ses missions et objectifs ou est prêt à le faire.
- S'intéresse aux activités des Nations Unies et peut les transposer au contexte belge.
- Est en contact avec les réalités de terrain des jeunes belges en Communauté française.
- Est prêt à prendre cet engagement de manière bénévole.
- Peut consacrer suffisamment de temps à ce projet (1 à 2 heures par semaine).
- Est prêt à s'impliquer dès sa nomination dans les activités de YOUNGO, le groupe international des jeunes qui participent aux conférences climatiques (<http://youthclimate.org/>).
- Est prêt à rencontrer les acteurs clés de la société civile belge en matière de changement climatique.
- Parle facilement en public, maîtrise l'anglais et comprend le néerlandais.
- Aime participer à des débats d'idées.
- Est conscient qu'il reçoit un mandat du Conseil. Il-elle ne parle donc pas en son nom ou en celui de son organisation (si jeune organisé) et le présente clairement à ses interlocuteurs.
- A entre 18 et 30 ans.

## **Que va-t-il faire ?**

---

- Se préparer à représenter les jeunes à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.
- Recueillir l'avis d'autres jeunes, avec l'aide du Conseil, sur les sujets traités. Leur faire connaître en retour les résultats des négociations à l'ONU.

- Etre présent à Varsovie, Pologne, du 11 novembre au 23 novembre 2012.
- Travailler avec les autres jeunes Européens qui seront présents à la COP (séminaire de préparation mi-octobre).
- Participer aux réunions de la Commission International durant la durée du mandat afin de connaître mieux le Conseil et de faire un retour satisfaisant envers ses membres.
- Faire connaître le projet :
  - en répondant aux sollicitations de rencontres de jeunes, de la presse...
  - en écrivant des articles (journal Jef par exemple)
  - en bloggant durant la session
  - en rendant un rapport écrit à la Commission International.

### **Qu'offre le Conseil ?**

---

Le Conseil de la Jeunesse recherche quelqu'un qui soit prêt à s'investir à fond dans le projet et lui offre en retour :

- Une expérience unique pour tout jeune passionné par les relations internationales et les questions climatiques ;
- Un mandat d'un an et demi (juin 2013- Septembre 2014) ;
- Un accompagnement personnalisé pour mieux connaître le Conseil ;
- Une introduction aux missions à l'ONU par des jeunes qui y ont déjà participé ;
- le soutien, l'expertise et les réseaux nécessaires à la préparation, à la réalisation et au suivi du mandat ;
- Une plateforme qui peut apporter du contenu et où les comptes-rendus peuvent recevoir un effet démultiplicateur : la Commission International ;
- Le payement intégral des frais relatifs à la mission (dans la limite du raisonnable).

Les personnes sélectionnées s'engagent à participer à l'entière de la conférence et à suivre de près les négociations. Elles se comporteront de manière à ne nuire en aucun cas à l'image de la jeunesse belge, et plus spécifiquement à celle du Conseil de la Jeunesse. De la qualité de leur travail dépendra en effet la possibilité pour d'autres jeunes de vivre la même expérience.

### **Procédure de sélection**

---

La sélection s'effectuera en deux étapes :

#### **Première étape :**

Les candidats doivent envoyer leur dossier de candidature complet (CV + questionnaire correspondant ci-joint) **avant le dimanche 20 avril 2013** à minuit par email à [stephanie.nowakowski@cfwb.be](mailto:stephanie.nowakowski@cfwb.be)

#### **Deuxième étape :**

Les personnes retenues sur base du dossier seront rencontrées par un comité de sélection entre le 13 et 17 mai, selon les disponibilités des candidats. L'entretien portera sur les points soulevés dans le dossier et sera conduit en trois langues (français principalement, anglais et néerlandais).

Pour toute question supplémentaire, contactez Stéphanie Nowakowski au 02/413 29 29.